Annulation (séjours et locations)

En cas d'annulation de votre part, des frais d'annulation seront conservés par Europe Active:

- à plus de 30 jours du départ : pas de frais. Les arrhes versées seront conservées pour les locations.
- entre 29 et 16 jours : 50 % du montant total.
- entre 15 et 2 jours : 90 % du montant total.
- à moins de 2 jours : 100 % du montant total.

N'oubliez pas de nous prévenir afin que nous validions votre date d'annulation.

Les sommes retenues pourront vous être remboursées si vous avez souscrit à notre assurance annulation. Consulter les conditions de remboursement sur le document qui vous a été remis.

En cas de non-présentation au rendez-vous, ou si vous ne pouvez présenter les documents de police ou de santé exigés pour le voyage (passeport, visa, certificat de vaccination), vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

Attention, concernant les réservations de moyens de transport vers le lieu de votre séjour tels que ferry, train ou avion, surtout pour les compagnies low cost (à bas prix), il est important de noter que nous n'intervenons qu'à titre d'intermédiaire et que dans ce cadre, les conditions d'annulation seront à voir directement avec ces compagnies et ne relèvent pas de notre responsabilité ; en conclusion, les frais concernant ces moyens de transport vous seront facturés en plus des frais d'annulation Europe Active. Seules les conditions particulières et générales de vente seront à prendre en compte en cas d'annulation ou de quelque problème que ce soit.

Concernant d'éventuelles locations (véhicules, équipement...) faisant appel à des prestataires externes et différents d'Europe Active, les conditions d'annulation s'appliquant sont les leurs. Ces conditions d'annulation s'ajouteront alors à celles décrites ci-dessus pour Europe Active. Europe Active n'agissant qu'à titre d'intermédiaire vers ces prestataires de service pour le compte du client final.

De même, dans le cadre de la vente d'un séjour "sur mesure", des frais d'annulation supplémentaires sont susceptibles d'être facturés en répercussion des frais demandés dans les conditions d'annulation de certains prestataires.

Si vous trouvez un remplaçant pour compenser votre annulation, des frais de modification s'appliquent (voir paragraphe ci-dessous).

Aucun droit de rétractation ne peut s'appliquer sur la réservation d'un séjour.

Interruption

L'interruption de séjour du fait d'un participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Consultez les conditions de remboursement proposées par votre assurance.

Modification de séjour

À plus de 30 jours du départ, si vous souhaitez changer de séjour ou de date de séjour, une somme forfaitaire de 100 € sera retenue par personne.

À moins de 30 jours du départ (45 jours pour les séjours hors Europe), toute modification de séjour sera considérée comme une annulation et les frais d'annulation présentés plus haut s'appliqueront.

Toute modification de séjour impliquant les services de prestataires externes à Europe Active (locations de véhicules, transport aérien, transport maritime...) et nécessitant des frais de modification seront à la charge du client en plus des frais retenus par Europe Active et décrits précédemment.

Si le séjour est annulé de notre fait parce que le nombre minimum de participants n'est pas atteint, par suite de conditions mettant en péril la sécurité des participants, pour un cas de force majeure et ce, 21 jours avant le départ, il vous sera proposé dans la majorité des cas au moins une formule de remplacement. Si celle-ci ne vous convient pas, vous serez remboursés intégralement.